

JUIN 2021

NEWSLETTER PREVENTAGRI



Vos informations de juin

FICHE PRATIQUE TMS
> FICHE N°5 : MAINS

LE DOSSIER DU MOIS
ENTREtenir ET
RÉPERTORIER SON
MATÉRIEL

DÉCLIC TRAVAIL
L'ABREUVOIR ET LE
PHOTOVOLTAÏQUE

VOTRE AGENDA
FORMATIONS
CONTINUES

LA QUESTION DU MOIS
LES ÉCHELLES

Entretien et répertoire son matériel

Bonjour à toutes et à tous,

Le mois passé, nous vous présentions la démarche des trois feux verts pour acheter des équipements sans se tromper.

Cette newsletter abordera les points d'attention une fois l'équipement en entreprise : comment l'entretenir et pourquoi le répertoire ?

Dans la question du mois, nous vous proposons des documents pour vous aider à répondre à la réglementation sur les échelles.

Posez-nous vos questions par mail et nous vous répondrons dans la question du mois !

Bonne lecture

Pour en savoir plus :

Mail : info@preventagri.be

Tel : 065 61 13 70



**Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

PreventAgri





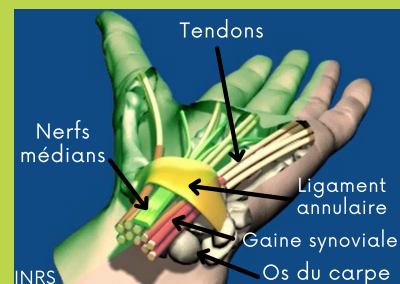
INTRODUCTION AUX MAINS

FICHE N°5

1

LA MAIN... QUEZACO ?

- Le squelette de la main est constitué de 27 osselets qui lui permettent mobilité, stabilité et force.
- Le **nerf médian** est moteur et assure la sensibilité du pouce, de l'index, du majeur et de la moitié de l'annulaire.
- Les travaux en secteurs verts imposent une **charge de contraintes importantes** nécessitant force et endurance.
- Les efforts de **préhension, la répétitivité des mouvements** et les **angles articulaires extrêmes** sollicitent parfois fortement la biomécanique de la main.

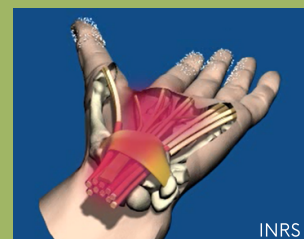


2

NOTION PHYSIOLOGIQUE : LE SYNDROME DU CANAL CARPIEN

Ce syndrome est la **compression du nerf médian dans un canal inextensible** par :

- L'**augmentation de volume des structures anatomiques voisines** : les sollicitations répétées échauffent les tendons qui s'inflament et gonflent (tendinite ou ténosynovite) ;
- La **diminution du diamètre du canal carpien** par la compression de la face antérieure du poignet en appui sur une surface ou par l'hyperextension du poignet ;
- **Stade 1** : le nerf médian souffre modérément : **picotements, douleurs**.
- **Stade 2** : la **sensibilité est diminuée**, on sent moins bien les objets que l'on prend et on risque de les lâcher (surtout le matin "à froid").
- **Stade 3** : le muscle du pouce ne travaille plus efficacement. **Saisir un objet devient difficile**. A ce stade, l'autre main sera souvent utilisée et peut à son tour développer un syndrome du canal carpien.



Une fois au stade 3, l'opération est souvent conseillée. Une longue rééducation va suivre.

3

QUELQUES SOLUTIONS

70% des symptômes se produisent le matin. C'est un signal de votre corps pour vous dire qu'il souffre. Ne prenez pas ces signaux à la légère ! Plus tôt vous réagirez, plus vite vous guérirez.

Voici quelques principes à respecter pour éviter le syndrome du canal carpien :

- Choisir des outils **à la taille de votre main** ;
- Choisir des outils **ergonomiques** (voir fiche 6bis pour le sécateur) ;
- S'échauffer avant l'effort et **s'étirer quand vous en ressentez le besoin** ;
- **Aménager** son poste de travail ;
- **Alterner** les tâches pour solliciter d'autres muscles.

> Pour les solutions > **fiche étirement**

LE DOSSIER DU MOIS

Entretenir et répertorier son matériel

L'achat d'un tracteur ou toute autre machine est souvent un **investissement important**. **Faire l'impasse** sur un changement de filtre ou espacer les vidanges est généralement une **économie à court terme**. Une panne sérieuse peut rapidement anéantir toutes vos économies faites sur l'entretien. D'autant plus qu'il est probable que la **panne** immobilisera la machine en période de pointe. Il faut donc toujours respecter les prescriptions d'entretien conseillées par le fabricant.

Au fil des années, le nombre de machine peut devenir important, ce qui peut rendre sa gestion difficile. Afin d'avoir une vue d'ensemble du matériel dont vous disposez, nous vous conseillons de mettre en place **un registre des machines** présentes dans votre exploitation. **Vous pourrez trouver un exemple, que vous pouvez modifier en fonction de vos besoins via le lien suivant : [registre](#)**
Ce registre peut être adapté pour les échelles, les EPI, ...



I - Un entretien organisé

La tenue d'un registre des machines ainsi que celle d'un carnet ou classeur d'entretien permet de disposer d'un **historique des opérations d'entretien et de réparations**.

Le registre des machines répertorie les appareils présents dans l'exploitation. Il renseigne pour chaque machine : le nom de la machine, les références du fabricant, la date d'achat, ...

Nous vous conseillons de **réaliser une farde ou un carnet d'entretien** et d'y répertorier les informations suivantes :

- Une **fiche signalétique** de la machine :
 - o La dénomination de la machine et son numéro
 - o Les références complètes de la machine
 - o Les dates importantes (achat, périodicité des entretiens ou réparations...)
 - o Les éventuelles observations pertinentes.

LE DOSSIER DU MOIS

- Une fiche d'entretien de la machine :
 - o Dates de l'entretien
 - o Nature de l'entretien
 - o Identification de la personne qui a réalisé l'entretien.

Vous pouvez faire cela pour tous les véhicules, machines, remorques, équipements de protection individuelle (EPI) et matériels utilisés dans votre exploitation. Nous vous conseillons de **numéroter le matériel** à l'aide d'une étiquette ou d'une gravure pour faciliter l'identification et la corrélation entre le registre et les machines.



Bon à savoir : La fiche signalétique de la machine, dûment complétée, pourra vous être utile comme preuve de propriété en cas de vol ou de dégradation. Afin de vous aider dans la mise en place de ces documents, vous pouvez télécharger ces fiches modifiables en fonction de vos besoins sur notre site via le lien suivant :

II - Tour d'horizon : les vérifications importantes

Suivant les compétences disponibles au sein de l'entreprise, les entretiens et réparations se feront soit en interne soit dans un garage spécialisé.

1 - les machines portatives



Le taille haie, la tronçonneuse, le souffleur... sont des machines très sollicitées en saison, parfois même malmenées (humidité, chaleur, stockage dans le véhicule...).

Le **contrôle visuel** du bon état général de la machine devrait être un réflexe avant de commencer le travail. Si le **petit entretien** (aussi appelé l'entretien de premier niveau) peut se faire aisément à l'**atelier**, nous vous conseillons de faire l'**entretien annuel** dans un **atelier de mécanique spécialisé**. Les mécaniciens expérimentés identifieront et remplaceront les pièces usées par le temps et l'utilisation.

LE DOSSIER DU MOIS

2 - Les tracteurs et machines trainées/portées/tractées :



Lors de l'entretien des machines « lourdes », il convient de prendre quelques mesures de précautions simples afin d'éviter l'accident :

1. **Immobiliser la machine** de manière sûre : éteindre le moteur, empêcher une remise en fonctionnement (enlever les clés, débrancher la batterie...), attendre l'arrêt complet de toutes pièces mobiles avant d'intervenir ;
2. **Nettoyer** l'ensemble du matériel pour optimiser la visibilité ;
3. Contrôler le bon état des protecteurs et les remplacer si nécessaire (tôles de protection, cardan...) ;
4. **Souffler les filtres** à air, vidanger et remplacer les huiles ;
5. **Vérifier l'usure** et (faire) remplacer si nécessaire les roulements, courroies, tuyaux hydrauliques, pneumatiques...
6. Graisser/lubrifier les articulations, roulements...
7. **Stocker le matériel à l'abri** des intempéries.

Profitez-en pour vérifier également le bon état et la pertinence de la **signalisation** des engins circulant sur la voie publique. Vous pouvez consulter notre check-list via le lien suivant : [Check-list signalisation des engins agricoles](#)

3 - L'outillage à main



- Pour les outils à **manche court** (pioche, masse, merlin...), si le manche ou l'outil est abîmé, nous vous conseillons de remplacer l'intégralité de l'outil.
- Pour les outils à **manche long**, comme les bêches, pelles, râteliers, crocs, si le manche est fendu ou cassé, il est nécessaire de le remplacer. Différentes hauteurs de manches existent, choisissez-le en fonction du type d'outil mais également en fonction de la grandeur de l'utilisateur. avant son rangement s'il a été mouillé.



LE DOSSIER DU MOIS

- Les **outils tranchants** comme les sécateurs, les bûches, les pelles doivent être régulièrement nettoyés, affûtés (facilite la coupe) et graissés (limite le vieillissement prématuré et la corrosion). L'entretien facilite le travail et évite de forcer inutilement lors de son utilisation.
- Utiliser le matériel de manière adéquate ... un tournevis n'est pas un burin ...
- Éviter la **corrosion** sur le petit matériel (clé, tournevis...) afin de limiter un vieillissement prématuré mais aussi pour s'assurer que sa résistance est toujours optimale. Pour cela, après utilisation, il est préférable de « donner un petit coup de chiffon sec » sur l'outil, de le stocker dans un endroit à l'abri de l'humidité, d'éviter le contact avec des produits corrosifs ou encore de bien sécher l'outil avant son rangement s'il a été mouillé.

4 - L'outillage électrique / sur batterie



Il importe d'être vigilant par rapport à l'état global de la machine sans oublier de vérifier l'état de l'allonge électrique :

- Un **outil électrique ou sur batterie** ne doit pas démarrer seul lors de la mise sous tension. **L'appui sur la gâchette est indispensable pour le faire fonctionner.** Dans le cas contraire, vous courez un grand danger ! Nous vous conseillons de mettre au rebut toute machine se mettant en fonctionnement de manière intempestive.
- Les **connecteurs électriques peuvent se dégrader.** Soyez vigilant à la manière dont vous rangez votre matériel : **évittez par exemple de tourner le câble autour du manche de l'outil** car ça l'étire et abîme la jonction interne.
- Les **enrouleurs** doivent eux-aussi être intégralement **vérifiés**. Pour ce faire, **il faut le dérouler complètement.** Nettoyer la gaine à l'aide d'un chiffon et s'assurer de l'absence d'altération, ou d'autre atteinte à l'étanchéité de la gaine.
- Les **batteries** des machines ainsi que les chargeurs doivent être **stockées à l'abri de l'humidité et de la poussière.**

LE DOSSIER DU MOIS

5 - Les EPI ou équipements de protection individuelle :



Il est parfois plus dangereux de porter des équipements de protection mal entretenus ou défectueux que de ne pas en porter. Les travailleurs se croient protégés alors qu'en réalité ils ne le sont pas.

Comme tout matériel, les équipements de protection individuelle (EPI) sont susceptibles d'être heurtés, abîmés, dégradés, souillés, etc.

Ils s'usent aussi en fonction de la durée du port, des conditions d'utilisation et de l'environnement. Ils doivent donc être régulièrement entretenus et vérifiés.

Les EPI fendus, cassés, décolorés, déchirés doivent être déclassés et remplacés car dès qu'ils sont abîmés, ils n'offrent plus la résistance pour laquelle ils sont conçus.

A titre d'exemple, un pantalon anti-coupure qui a été entamé par une tronçonneuse, qui présente une déchirure ou qui a légèrement fondu au contact d'une pièce chaude voit son efficacité de protection disparaître. Le tressage des fibres n'est plus optimal.

>> Le mois prochain nous aborderons ensemble cette thématique.

Conclusion

La vérification du matériel avant et après utilisation peut éviter bien des désagréments !

L'entretien du matériel et leur nettoyage régulier permettent non seulement d'optimiser leur longévité mais vous permet aussi d'éviter des pannes et de limiter les accidents lorsque vous les utilisez.



 **Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

PreventAgri



ABREUVOIR ÉQUIPÉ DE PHOTOVOLTAÏQUE



Chaque mois, Décllic Travail vous propose des astuces !

*Ce mois-ci découvrez la fiche pratique :
« abreuvoir et photovoltaïque ».*

Comment avoir des abreuvoirs en prairie à niveau constant ?

Vous découvrirez dans la fiche pratique une astuce permettant d'être autonome en eau. Il est aussi possible d'alimenter la clôture via le même coffret électrique.

Gagner du temps et faire des économies !



abreuvoir en prairie avec le système photovoltaïque

Décllic travail, ce sont des solutions pour travailler sereinement et des informations pour aider à améliorer votre organisation dans votre élevage.

Rendez-vous sur : <https://www.decllictravail.fr/>

DATES À RETENIR

A VOTRE AGENDA



Organisation de webinaires en formation continue phytolice

31 août 2021:

"Premiers secours en cas d'accident avec un produit
phytopharmaceutique "

1er septembre 2021:

"Protection des utilisateurs et gestion du stockage (local phyto)"

Horaire : 19h30 – 22H00

Détails techniques : une personne par ordinateur, caméra et micro
fonctionnels

Les inscriptions se font via l'adresse mail info@preventagri.be.

En mentionnant:

- Le webinaire souhaité
- Votre nom
- Votre numéro de registre national
- Un numéro de téléphone pour vous joindre en cas de problème

Teams et Klaxoon seront les deux logiciels utilisés. Afin de vous laisser l'opportunité de tester ces outils et votre matériel informatique, une prise en main brève ET indispensable est organisée le 30 août en soirée. Cet essai est vivement conseillé.

PREVENTAGRI RÉPOND À VOS QUESTIONS

UTILISATION D'ÉCHELLES ET SÉCURITÉ ?



Quelles sont les dispositions à mettre en place dans une entreprise lorsque les travailleurs utilisent des échelles ?

En principe, une échelle est **un moyen d'accès** à un poste de travail et n'est pas un poste de travail en soi. Il faut limiter l'utilisation d'échelle à des tâches simples, courtes et légères. Sinon, vous devriez recourir à d'autres systèmes (ex: nacelle, échafaudage ...).

La législation "Bien Être au travail" demande que ces équipements soient régulièrement vérifiés par une personne compétente :

- Les points de vérification doivent être repris dans une **check-list** ;
- Les équipements doivent être **numérotés** et renseignés dans un inventaire ;
- Les dates des contrôles doivent être conservées.

La législation demande également que les travailleurs soient correctement formés et informés concernant l'utilisation des échelles.

Pour vous aider à respecter ces obligations, PreventAgri met à votre disposition les documents suivants :

- une fiche d'inventaire échelle : [fiche inventaire](#) ;
- une fiche d'utilisation des échelles : [fiche instruction](#) ;
- une check-list de contrôle: [check-list](#);